

# RÉPUBLIQUE DE TÜRKİYE

## UNIVERSITÉ DE KÜTAHYA DUMLUPINAR

### DIRECTION DE L'INSTITUT DE FORMATION SUPÉRIEURE (POST-GRADE) AVIS D'ADMISSION DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX (ÉTRANGERS) AUX PROGRAMMES DE DOCTORAT, DE MASTER AVEC THÈSE ET DE MASTER SANS THÈSE

#### EXPLICATIONS GÉNÉRALES

- **Candidature en ligne** : Les candidats effectueront leur première inscription en ligne via le système de candidature en utilisant l'identifiant et le mot de passe créés.
- **Téléchargement des documents** : Lors de la première candidature en ligne, il est obligatoire de télécharger les originaux ainsi que les traductions turques certifiées des diplômes/attestations de réussite et des relevés de notes (transcripts). De plus, un passeport en cours de validité (les titulaires de la Carte Bleue doivent télécharger leur Carte Bleue à la place du passeport) ou un permis de séjour/travail valide en Turquie doit être téléchargé dans le système.
- **Qualité des documents** : Une attention particulière doit être portée à la lisibilité et à la haute résolution des documents. Les documents illisibles ou ambigus ne seront strictement pas évalués. Toute perte de droit découlant de la saisie d'informations incomplètes ou incorrectes (notes, documents, etc.) relève de la seule responsabilité du candidat.
- **Conversion des notes** : Si les documents de fin d'études du candidat ne mentionnent pas la moyenne générale sur une échelle de 100, la note équivalente selon la table de conversion du Conseil de l'Enseignement Supérieur (YÖK) (système de 4 points vers le système de 100 points) sera utilisée pour l'évaluation de la candidature.
- **Directives et règlements** : Tous les candidats peuvent obtenir des informations détaillées concernant les conditions d'admission et les critères d'évaluation dans la version révisée de la « Directive d'application et d'admission des étudiants » et son « Annexe-1 » (programmes d'études éligibles selon le domaine d'études) à l'adresse <http://lee.dpu.edu.tr>.
- **Photo d'identité** : Il est obligatoire de télécharger une photographie d'identité récente (prise au cours des 6 derniers mois, montrant clairement les traits du visage) au format officiel. Les candidatures sans photo conforme seront rejetées si la correction requise n'est pas effectuée avant l'échéance accordée.
- **Délais et dossiers incomplets** : Les candidatures soumises en dehors des dates annoncées par la Direction de l'Institut, ou non validées sur le système, ou comportant des pièces manquantes/erronées ne seront en aucun cas acceptées.
- **Mise à jour des dossiers** : Pour modifier ou mettre à jour une candidature après validation par l'Institut, le candidat doit se présenter en personne auprès de l'Institut durant la période de dépôt des dossiers (pendant les jours et heures ouvrables).
- **Suivi du statut** : Les dossiers marqués comme « modifiables » par l'Institut (en raison de documents manquants, d'une photo incorrecte, etc.) peuvent être corrigés et mis à jour en ligne par le candidat. Il est crucial de suivre régulièrement l'état de la candidature sur le système jusqu'à son approbation définitive afin d'éviter toute perte de droits.
- **Processus d'évaluation** : La vérification préliminaire des informations et documents chargés sera effectuée par notre Institut, puis les dossiers seront transmis aux départements

académiques concernés (EABD/EASD) pour l'évaluation finale. Aucun changement de vœux, de filière ou de notes ne sera possible après la date de clôture de l'avis.

- **Annonces officielles** : Les candidats sont tenus de suivre attentivement toutes les annonces et notifications publiées sur le site officiel de l'Institut : <http://lee.dpu.edu.tr>.
- **Inscription définitive** : Les démarches d'inscription définitive s'effectueront en personne (face à face) ou par l'intermédiaire d'un mandataire muni d'une procuration notariée (auprès d'un notaire en Turquie ou des missions diplomatiques de la République de Turquie à l'étranger).
- **Aucun partenariat tiers** : Notre Institut n'a conclu aucun accord ni protocole impliquant des réductions de frais ou des avantages d'inscription avec des organismes publics/privés, associations ou ONG.
- **Droit de modification** : La Direction de l'Institut se réserve le droit de modifier les conditions d'application, de candidature et d'inscription si nécessaire.
- **Lettres d'invitation (Acceptation)** : Les lettres d'invitation seront préparées et envoyées par courrier électronique uniquement aux candidats qui en font la demande formelle auprès de l'adresse e-mail de l'Institut ([lee@dpu.edu.tr](mailto:lee@dpu.edu.tr)). Aucune lettre ne sera envoyée sans demande préalable.

## CALENDRIER DES CANDIDATURES ET DATES IMPORTANTES

| PROCÉDURE / ÉTAPE                                | DATE   |
|--|--|
| Dates des candidatures                           | Du 22 juin 2026 à 08h30 au 28 juin 2026 à 23h59 (En ligne) |
| Évaluation préliminaire des départements         | Du 22 juin au 30 juin 2026                                 |
| Annonce des résultats                            | 3 juillet 2026   |
| Inscription des candidats de la liste principale | Du 24 août 2026 au 28 août 2026*                           |
| Annonce de la liste d'attente (Suppléants)       | 31 août 2026   |
| Inscription des candidats de la liste d'attente  | Du 1er septembre au 4 septembre 2026*                      |

\* Conformément à la décision du YÖK, les candidats admis qui ont obtenu le droit de s'inscrire mais qui présentent des documents manquants ou dont les démarches de visa/séjour n'ont pas pu être finalisées, doivent finaliser leur inscription au plus tard le 30 novembre 2026.

## DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER DANS LE SYSTÈME DE CANDIDATURE

1. Photographie d'identité récente (traits du visage clairement visibles).
2. Page contenant la photo et les informations personnelles du passeport (qui doit être en cours de validité).

3. Original du diplôme de Licence.
4. Original du diplôme de Master (uniquement pour les candidatures en Doctorat).
5. Traduction turque certifiée conforme du diplôme de Licence (les diplômés de programmes dispensés en langue turque doivent uniquement télécharger l'original).
6. Traduction turque certifiée conforme du diplôme de Master (uniquement pour les candidatures en Doctorat ; l'original suffit pour les filières en turc).
7. Original du relevé de notes (transcript) de Licence.
8. Original du relevé de notes (transcript) de Master (pour le Doctorat).
9. Traduction turque certifiée conforme du relevé de notes de Licence.
10. Traduction turque certifiée conforme du relevé de notes de Master (pour le Doctorat).
11. Certificat de langue turque TÖMER (non obligatoire lors de la phase de candidature en ligne).
12. Attestation de reconnaissance de l'établissement (School Recognition Certificate) délivrée par le YÖK (non obligatoire lors de la candidature en ligne).

## **DOCUMENTS REQUIS POUR L'INSCRIPTION DÉFINITIVE**

- Formulaire d'inscription post-grade : (le formulaire doit être rempli en ligne, imprimé, signé et remis en main propre).
- Photos : 3 (trois) photographies d'identité récentes prises au cours des six derniers mois.
- Passeport / Permis de séjour : Une copie notariée du passeport ou de la Carte Bleue contenant un visa valide couvrant les dates d'inscription définitive (24 août – 30 novembre 2026), ou une photocopie du permis de séjour/travail en Turquie sous réserve de la présentation de l'original. Les candidats de pays bénéficiant d'une exemption de visa ne doivent pas avoir dépassé la durée de séjour légale.
- Diplômes internationaux (Hors Turquie et RTCN) : Pour les candidats ayant effectué leurs études antérieures à l'étranger, une copie de la traduction turque de leur diplôme et relevé de notes certifiée par un notaire public en Turquie.
- Diplômes obtenus en Turquie/RTCN : Pour les diplômés d'établissements en Turquie ou en RTCN (reconnus par le YÖK), une copie certifiée conforme du diplôme et du relevé de notes.
- Reconnaissance / Équivalence : L'attestation d'équivalence ou de reconnaissance de l'école (School Recognition) délivrée par le YÖK ainsi que sa photocopie pour les diplômes obtenus hors de Turquie.
- Compétences linguistiques : Le document attestant du niveau de langue requis pour le programme d'études, si disponible.
- Exigences en langue turque (Pour les programmes dispensés en turc) :
  - Les candidats admis dans un programme en langue turque doivent certifier un niveau de compétence en turc d'au moins C1, obtenu au cours des 2 (deux) dernières années auprès du Centre de recherche et d'application de l'enseignement du turc (TÖMER) de l'Université de Kütahya Dumlupınar ou des Instituts Yunus Emre. Les titulaires de ces certificats peuvent directement s'inscrire aux cours.
  - Même si les candidats possèdent un certificat de niveau C1 délivré par un autre centre TÖMER rattaché à une université turque au cours des deux dernières années, they sont obligés de passer l'examen d'exemption/détermination de niveau organisé par la Direction de TÖMER de l'Université de Kütahya Dumlupınar et d'obtenir le score minimal requis (C1).
  - Dispenses pour les programmes en langue turque :
    - Aucun certificat de turc n'est exigé pour les candidats internationaux diplômés d'un

programme en langue turque au sein d'un établissement d'enseignement supérieur en Turquie.

- Aucun certificat n'est requis pour les filières dont la langue d'enseignement n'est pas le turc.

- Les candidats internationaux diplômés d'un programme dispensé en langue turque à l'étranger doivent obligatoirement se présenter à l'examen de compétence de TÖMER de notre université et obtenir le niveau C1.

- Exigences linguistiques (Pour les programmes dispensés dans une autre langue, ex: Anglais) :
  - Les candidats admis dans des programmes dont la langue d'enseignement n'est pas le turc doivent présenter un document officiel attestant d'un score minimal de 55/100 aux examens nationaux (ÜDS/KPDS/YDS/e-YDS/YÖKDİL) reconnus par le YÖK, ou de 60/100 à l'examen de compétence organisé par l'École des langues étrangères de l'Université de Kütahya Dumlupınar.
  - En l'absence de ce document, les étudiants s'engagent à satisfaire à cette exigence linguistique dans un délai maximal de 2 (deux) ans à compter de la date d'inscription. Ce délai n'est pas pris en compte dans le calcul de la durée maximale des études. L'inscription des étudiants n'ayant pas satisfait à cette exigence à l'issue de cette période sera annulée.
- Documents de bourse : Pour les candidats boursiers, une attestation officielle des organismes étatiques, ambassades ou institutions attestant de la prise en charge intégrale des frais de scolarité.
- Écran de résultats : Une copie imprimée de l'écran de consultation des résultats d'admission du système.

## **INFORMATIONS DE CONTACT**

**Adresse :** Kütahya Dumlupınar Üniversitesi Lisansüstü Eğitim Enstitüsü Müdürlüğü, Evliya Çelebi Yerleşkesi Tavşanlı Yolu 10. km. KÜTAHYA

**Tél :** 0 274 443 1930

**E-mail :** lee@dpu.edu.tr